

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 22 septembre 2021 à 19 h 00
Salle ALBAMIEL

Le vingt-deux septembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du quatorze septembre se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf
Nelly Droolans qui a donné pouvoir à Stéphane Mathieu.

Monsieur Max Founeau Comte a été nommé secrétaire de séance et a déclaré accepter.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 07 juillet 2021. En l'absence d'observation le compte-rendu est signé par tous les membres présents.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé.

- 1- Subventions aux associations
- 2- Groupe scolaire François Laux (rentrée scolaire, tarifs des communes extérieures, tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire)
- 3- Assainissement : zonage eaux pluviales et eaux usées
- 4- Plan de relance en forêt communale
- 5- Brioches de l'amitié
- 6- Etang communal
- 7- Personnel communal : assurance personnel statutaire
- 8- Lettres en communication et questions diverses

1- Subventions aux associations

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

TOTAL SUBVENTIONS 2021	
Association	Montant €
ACCA	230
AFM TELETHON	50
AFSEP	50
ANCIENS COMBATTANTS	255
ASCL	330
CLUB DU BIEN VIVRE	235
ECOLE LONGEVILLE	740
LES AMIS DE L'EGLISE	100
LES DURS A CUIVRE	669
OPALE	237
PETANQUE ET LOISIRS	310
SAINTE CECILE	2106
SEBASTIEN PIAT "Mon Combat contre la Leucémie"	300
SOUVENIR Français	75
USBL	1313
TOTAL	7000

2- Groupe scolaire François Laux

a. Rentrée scolaire

- . effectif
- . personnel communal
- . logiciel parascol (cantine.garderie.bus)
- . permis du bon comportement
- . charte liaison Ecole-Accueil Périscolaire

b. Règlement cantine et garderie périscolaire au 1^{er} octobre 2021

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide la mise en place du nouveau règlement de la Cantine et de la Garderie Périscolaire joint en annexe.

c. Tarifs des communes extérieures

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Groupe Scolaire François Laux pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Maternelle : 890 euros par élève
- Élémentaire : 630 euros par élève

L'effectif pris en compte pour le calcul de la participation sera établi et fourni par la Directrice du Groupe Scolaire à la rentrée de septembre 2021.

Exception est faite pour la section maternelle où l'effectif pris en compte sera celui établi à chaque rentrée scolaire (septembre. janvier) avec facturation au prorata du nombre de mois considéré.

d. Tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} octobre 2021 :

GARDERIE

Quotient familial	Tarif garderie
Inférieur ou égal à 600€ : produire un justificatif	1.20€ de l'heure
Supérieur ou égal à 600€	1.40€ de l'heure

CANTINE

Quotient familial	repas	garderie	Total prix du ticket cantine
Inférieur ou égal à 600 € : produire un justificatif	4.15 €	1.00 € de l'heure	5.15 €
Supérieur ou égal à 600 €	4.15 €	1.20 € de l'heure	5.35 €

PRESTATION DU MIDI DANS LE CADRE D'UN PAI

Quotient familial	Prestation midi sans repas
Inférieur ou égal à 600 € : produire un justificatif	1.20 euros de l'heure
Supérieur ou égal à 600 €	1.40 euros de l'heure

3- Assainissement : zonage eaux pluviales et eaux usées

Contexte :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-10) oblige les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale à délimiter, après enquête publique :

(concernant les eaux usées)

- Les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome appartenant aux particuliers ;

(concernant les eaux pluviales)

- Les zones où des prescriptions de gestion des eaux pluviales sont à appliquer pour ne pas dégrader le fonctionnement actuel des installations d'eaux pluviales, voire même les améliorer en diminuant les apports, et pour contribuer à l'atteinte du bon état des cours d'eau en limitant les rejets vers le milieu naturel.

Les zonages eaux usées et eaux pluviales doivent être annexés au PLU.

L'existence de documents de zonage eaux usées et eaux pluviales valides fait partie des conditions d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau.

Les compétences Assainissement des eaux usées et Eaux pluviales urbaines sont portées par la Communauté d'Agglomération, qui a souhaité associer chaque commune pour le zonage de son territoire.

Une réunion de présentation a eu lieu le 28 mai 2021 en présence du bureau d'études, du Vice-Président Eau Assainissement Eaux Pluviales Urbaines GEMAPI et du représentant de la Commune,

A noter que, concernant le zonage d'assainissement des eaux usées, le choix de l'assainissement collectif n'engage pas la Communauté d'Agglomération sur un délai de réalisation des travaux et ne

dispense pas un pétitionnaire de la mise en place d'un assainissement autonome en l'absence de réseau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux projets de zonages eaux usées et eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la présente délibération. Ils seront ensuite soumis à l'avis du Conseil Communautaire en vue d'une mise en enquête publique.

En conséquence, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **D'émettre un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux usées proposé par la Communauté d'Agglomération et choisit le scénario n° 2 tel que présenté dans l'étude diagnostic soit le raccordement au réseau collectif pour le secteur de la Grande Chalaide.**
- **D'émettre un avis favorable au projet de zonage pluvial proposé par la Communauté d'Agglomération tel qu'annexé à la présente délibération.**

4- Plan de relance en forêt communale

Informations données par Jean-Claude Bastien suite à un rendez-vous avec l'agent de l'ONF.

5- Brioches de l'amitié

Reconduction de l'opération Brioches qui se déroulera les 15-16 et 17 octobre prochain.

6- Etang communal

1- Achat de poutres en chêne

Demande de devis supplémentaire.

Le dossier sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2- Nettoyage étang- abattage sapins

3- Réunion de la prochaine commission

7- Lettres en communication et questions diverses

- **Assurance des RISQUES STATUTAIRES du personnel de la Commune.**

Vu la réception en date du 11 août 2021 d'un courrier de Groupama faisant part à la municipalité que les dossiers de Longeville présentent une sinistralité élevée. Le contrat présente un résultat fortement déséquilibré ce qui ne permet pas de garantir la pérennité de l'engagement de la société ;

De ce fait Groupama procède à la résiliation du contrat au 31 décembre 2021.

Par courrier du 3 septembre 2021 le Centre de Gestion de la Meuse fait part dans le cadre de la renégociation du contrat d'assurance groupe et au terme de la consultation organisée que la société CNP en délégation de gestion avec le courtier GRAS SAVOYE/BERGER SIMON a été retenue.

Un nouveau contrat sera conclu avec la société CNP à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

DELIBERATION

ADHESION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE

Le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Les taux proposés à compter du **1^{er} janvier 2022** sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	6.20%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.77%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.19%

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.50%

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2022 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.
- décide que la catégorie de personnel à assurer est la suivante :

■ agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL

- franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
- franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
- franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC

- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes
 - charges patronales
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : arrêté interministériel du 23 juillet 2021 pour les dommages causés au titre du phénomène inondations par débordement du 15 au 16 juillet 2021.
- Lecture de la lettre de remerciements de Yvette GESSET et de sa famille suite au décès de Robert GESSET.

- Elections départementales : courrier de M.DEJAIFFE, Mme SINGLER,M. PEDEREIVA, Mme THIRIET
- Eclairage Public travaux 2021 : participation financière spécifique d'EDF
- Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'USBL
- L'Agence Postale
- Mutuelle AGORIS
- Dématérialisation des actes d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022
- Chemin rural dit du Han : les travaux ont été attribués à l'entreprise GOUVERD Démarrage des travaux semaine 39.
- Travaux accès PMR passerelle : entreprise FOISSY retenue et démarrage des travaux d'ici un mois.
- Meuse Nature Environnement : trame verte et bleue, verger. Organisation d'une réunion publique le 06 octobre 2021 à 18 h 00.
- Présentation d'un logiciel de gestion du courrier vendredi après-midi
- Feu d'une maison sise au 4 rue de la Ruelle : appel aux dons

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Lionel BEAUFORT

Max FOUNEAU COMTE

Rappel de l'ordre du jour :

- 9- Subventions aux associations
- 10- Groupe scolaire François Laux (rentrée scolaire, tarifs des communes extérieures, tarifs restauration scolaire et garderie périscolaire)
- 11- Assainissement : zonage eaux pluviales et eaux usées
- 12- Plan de relance en forêt communale
- 13- Brioches de l'amitié
- 14- Etang communal
- 15- Personnel communal : assurance personnel statutaire
- 16- Lettres en communication et questions diverses

Suivent les signatures :

Lionel BEAUFORT	Jean-Claude BASTIEN	Sandrine CHEVAL	Ophélie TEXIER-PIERI	Jean-Luc DELLENBACH
Mélanie DILLINGER	Stéphane MATHIEU	Corinne JAMAIN	Jean-Luc LAVOIVRE	Doriane RIEHL
Didier GOUSSELOT	Monique CHAPELLIER	Max FOUNEAU COMTE	Nelly DROOLANS	Philippe SCHWARZ

